

Que signifie « intervenir » quand on est interpellé par une problématique de maltraitance ?

Bernadette Huberlant⁵²

C'est une situation clinique amenée par une TMS de Bruxelles qui m'a particulièrement éclairée, dans l'après-coup, sur l'importance de « suspendre » nos interventions quand nous sommes confrontés aux pressions de la violence, et à penser ce que « intervenir » veut dire.

La TMS est interpellée par une Maman qu'elle suit à sa consultation : elle lui fait part de ses inquiétudes concernant sa tante (elle-même Maman d'une petite fille de deux mois) qui semble vivre dans un climat de violence conjugale importante. Elle apprend que la famille proche renonce à intervenir directement et à faire appel à la police, suite aux menaces proférées par le mari et aux représailles que risquent de subir la victime. Pourtant, les inquiétudes augmentent : la jeune maman aurait été séquestrée chez elle.

Il est intéressant de constater que la TMS devient la seule interlocutrice possible aux yeux de cette famille ; alors que pour ce genre de problématique, bien d'autres services pourraient paraître, sinon plus compétents, plus adéquats.

Les craintes concernant cette situation semblent fondées. Je fais l'hypothèse d'une emprise de Monsieur, non seulement sur sa femme, mais sur tout l'entourage, créant un climat d'angoisse et de peur de représailles, inquiétant et inhibant à la fois chacun des acteurs en jeu.

Suite aux appels pressants de la nièce, la TMS fait appel à la Référente Maltraitance de sa Province afin de réfléchir aux positions qu'elle pourrait soutenir dans cette situation. La piste de prendre directement contact avec la famille concernée et de lui proposer les services de l'ONE est retenue.

La TMS entre en relation avec les deux parents qui ont accepté sa visite au domicile, ainsi que de se rendre à la consultation de quartier : un lien est établi. Mais les interférences des appels téléphoniques de plus en plus alarmants de la nièce augmentent les réticences de la TMS de se rendre à nouveau en famille dans un climat de violence qui s'amplifie.

La pression monte en même temps que l'angoisse et la tentation d'intervenir de façon plus radicale : faut-il prévenir la Police ? le Parquet ?... C'est à ce moment que la TMS m'appelle, en l'absence de sa Référente.

⁵² Référente maltraitance ONE – Service SOS Enfants – Tél. 0499/99.78.95

Qu'est-ce qui a été opérant dans cette succession d'appels téléphoniques et dans ces « suspensions » d'interventions ? Tous ces appels ne sont pas restés « lettres mortes ». Chacun d'eux a reçu un « accusé de réception » dont il s'en est suivi une intervention particulière : ce que j'appelle un « acte », et au Centre de Réception de la TMS.

1) La TMS accueille l'inquiétude d'une maman suivie à sa consultation, concernant sa tante, elle-même maman d'une petite fille de 2 mois, qui semble vivre dans un climat de violence conjugale importante. **Premier « accusé de réception »**, qui ne reste pas sans suite puisque la TMS prend contact avec la famille qui accepte de recevoir sa visite : **premier acte**.

2) La TMS accueille le discours effrayant du père qui lui confirme les inquiétudes amenées par la nièce de la maman. Le papa parle de ses problèmes de drogue, d'alcool, de son passé lourd de placement et de prison, de la crise qu'il a traversée avec sa femme, la punissant en l'enfermant une semaine à la maison... La TMS accueille également le regard apeuré et pâle de la Maman qui ne parle pas un mot de français, ne pouvant communiquer que d'un geste de la main la folie de son mari quand celui-ci tourne le dos à la TMS. **Deuxième « accusé de réception »**. La TMS fait part de ses inquiétudes aux deux parents et propose l'aide d'un Centre de Santé mentale, ce qui fait augmenter la tension d'un cran : Monsieur ne veut pas entendre parler de « psy » ! Mais elle parvient à les inviter, avec succès, à la consultation du lendemain : **deuxième acte**.

3) La TMS prend contact avec la Référente Maltraitance et adhère à son invitation de rester en lien avec le père et à ouvrir la question du réseau social autour de cette famille. Elle accepte de mettre en suspens sa préoccupation d'entendre le conflit conjugal, ainsi que son idée d'interpeller le SAJ ou autres services. **Troisième « accusé de réception »**. Mais les appels téléphoniques de la nièce sont de plus en plus alarmants : la pression monte en même temps que l'angoisse et le désir d'intervenir. Faut-il signaler à la police ? Faut-il accompagner la maman à porter plainte ? En l'absence de la Référente Maltraitance, la TMS téléphone et faxe un courrier au Service Juridique de l'ONE. La juriste lui suggère de reprendre contact avec moi, elle m'appelle sur le temps de midi : **troisième acte**.

4) Le temps suivant, c'est celui de la patience de la TMS à me réexpliquer la situation, ses hésitations par rapport à ce qu'elle a bien entendu de sa Référente, ses inquiétudes pour cette maman, son angoisse ainsi que celle de ses collègues quant au risque d'intervention intempestive du père à la consultation de l'ONE de quartier, si elle interpelle la police ou le SAJ... J'écoute, je questionne, je réfléchis, je propose, je...silence... On convient qu'elle me faxe son courrier et suggère qu'on utilise le temps de midi à sa juste valeur : se sustenter (vive le sens pratique et nourricier de toute bonne TMS !), et de prendre un nouveau rendez-vous téléphonique après-midi. Temps d'arrêt : **quatrième acte** ! Temps mis à profit pour me représenter graphiquement ce que j'ai entendu. Je me surprends à faire un « topo » de la situation, véritable topographie des places de chacun, qui au fur et à mesure de son élaboration me fait découvrir des évidences (voir annexe). Je le faxe à la TMS afin de soutenir notre échange téléphonique de l'après-midi. J'essaie de la joindre par téléphone : occupé ! Attente...

5) Le téléphone sonne, c'est la TMS : « j'ai lu votre fax, vous dites comme ma Référente : il faut garder le contact avec le papa... ». « Je viens de lui téléphoner... » : **cinquième acte**.

Le Papa est dans un café avec des copains. Il explique à la TMS que lui et sa femme se sont disputés en rue le week-end passé, que la maman a fait une crise et que la police a dû intervenir. La maman a demandé pour être emmenée avec sa fille en Centre d'Hébergement... La police les a embarquées... « Pourquoi voulait-elle se marier avec moi ?... Je ne l'ai jamais frappée... Je voudrais continuer à voir ma fille... »... Points de suspension...

Les inquiétudes étaient justifiées, l'envie et le risque d'intervenir réels.

Que ne faut-il suspendre son désir et ses angoisses...

Que ne faut-il nager en eau trouble alors que l'on voudrait se débarrasser au plus vite des malaises des autres, des nôtres... et de leurs sédiments...

C'est en se faisant « *lieu d'adresse* » pour recevoir les mots de l'autre et lui donner rendez-vous pour une prochaine rencontre qu'on prend le risque de suspendre l'intervention, et partant le passage à l'acte violent, sans suspendre le lien. C'est aussi en s'abstenant de trop de présence qu'on permet à l'autre de prendre sa place.

La famille de madame avait raison de ne pas intervenir car elle avait déjà fait les frais de la violence de monsieur. La TMS aurait déstabilisé le système familial si elle avait tenu compte de l'appel au secours maternel, sans entendre le cri, plus violent il est vrai, paternel.

Ne peut-on penser que la sollicitude de la nièce, relayée par l'écoute et la préoccupation de la TMS, parallèlement à l'absence d'intervention directe, a permis à cette maman de prendre à son compte son malaise, quitte à devoir le porter sur la voie publique pour être entendue : quitter de façon sécurisée son mari et être hébergée dans un lieu protégé avec sa fille ?

Ne peut-on penser que le contact maintenu avec le père a permis à celui-ci d'entendre le désir de sa femme de le quitter, sans s'en prendre à elle dans un moment de violence ?

Ne peut-on penser que la place gardée par la TMS d'être le lieu d'adresse des préoccupations parentales autour de l'enfant permettra à chacun de garder une place spécifique, de père et de mère autour de lui, au-delà des différents conjugaux ?

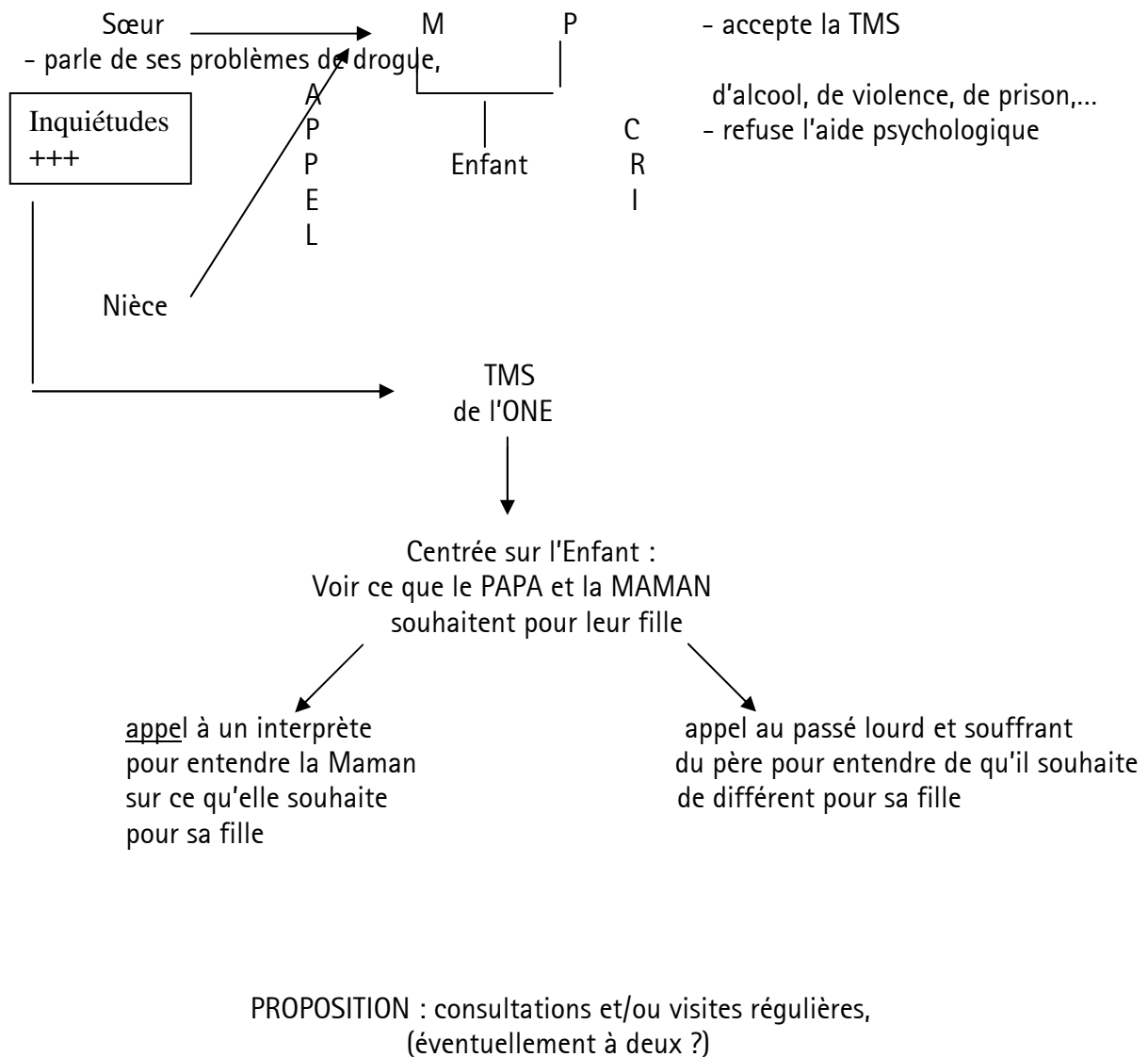
Peut-on imaginer que ce père, qui a eu affaire à un intervenant qui n'a pas oublié de le garder comme interlocuteur malgré le climat violent, pourra à nouveau s'adresser à quelqu'un pour être aidé à garder sa place de père auprès de sa petite fille ?

Mais qu'est-ce qu'il a fallu comme pertinence à cette TMS pour ne pas rester seule avec ses inquiétudes, ses hésitations, son désir d'intervention ; de courage pour rester « présente » à cette situation malgré le malaise engendré par ce climat de violence ; de patience pour exposer et se laisser entamer par nos interventions de non-intervention !

Elle est restée présente sur scène pour ces actes qui ont abouti à un dénouement sans passage à l'acte. Car c'est bien de cela qu'il s'agit : rester présent sur la scène sans « inter-venir » dans la réalité de la scène familiale.

Poser un acte, c'est acter de sa présence et prendre en compte ce qui se passe, sans agir ni répondre à la place de l'autre. C'est là toute la finesse et la richesse du travail de la TMS.

ANNEXE



Ce schéma me permet de voir qu'il ne faut pas déstabiliser le système en se mettant d'un côté (celui des inquiétudes concernant la mère), au risque de faire basculer l'autre côté, celui du père, dans la violence.

D'autre part, il me permet de voir qu'il y a APPEL des deux côtés : inquiétudes à gauche, plainte d'un lourd passé à droite.

Enfin, il donne peut-être les éléments à partir desquels un travail peut se tisser : l'enfant au centre des préoccupations de tous : Mère, Père, TMS ; et quel fil on peut tirer : le devenir de l'enfant en lien avec l'histoire particulière des deux parents.